



Vos finances...

Introduction

Les pages suivantes ont pour but de vous informer sur toutes les implications financières reliées aux Stentors; les politiques de paiement, les possibilités de financement, ainsi que les politiques financières des Stentors.

Bien que cela puisse sembler ennuyant ou ardu, lire ce document avec soin devrait permettre de répondre à toutes vos questions. Ces informations n'ont pas pour but de vous effrayer, mais bien de vous donner les atouts nécessaires à une expérience hors du commun; une année au sein des Stentors!

Les premières pages de ce document traitent des coûts et obligations d'un membre des Stentors. Ne vous laissez pas décourager. Les pages suivantes font état de tous les rabais disponibles et des activités de financement afin de vous aider à faire partie du groupe. Un tableau synthèse se trouve à la fin de ce document.

Soyez sans crainte... d'autres ont joint les Stentors avant vous, des plus jeunes et des plus vieux! Des membres se trouvant parfois dans des situations pas toujours faciles. Quelles que soient vos difficultés, la voie à prendre (*avant de songer à renoncer*) c'est d'en parler. Vouloir faire partie du groupe et être prêt à y consacrer des efforts sont les ingrédients principaux pour être parmi nous!

Si des questions persistent suite à la lecture de ce document, n'hésitez pas à contacter le responsable des cotisations qui se fera un plaisir de vous répondre.

Cotisation :

⇒ **2300\$**

(- rabais applicables)

Le montant de la cotisation 2024 est de 2300\$ par membre. Selon votre situation, différents rabais et activités de financement sont disponibles, vous permettant de diminuer ce montant. La cotisation doit être payée en entier au 1er juillet 2024 pour pouvoir prendre part à la tournée américaine.

Bien que cela représente une somme importante pour chacun, il est important de savoir que les Stentors investissent entre 10 000 \$ et 14 000 \$ par membres au cours d'une seule année (11 020\$/membre en 2022). La cotisation ne couvre donc qu'une fraction de ce qu'il en coûte réellement par personne.

- ✓ La cotisation couvre l'hébergement pour les camps et les voyages, ainsi que la location des locaux lors des répétitions.
- ✓ Elle comprend l'encadrement et l'enseignement des membres pendant les 550 à 650 heures passées en notre compagnie.
- ✓ Elle inclut aussi le prêt de l'instrument et de l'uniforme (*musiciens*).
- ✓ Elle inclut une paire de souliers pour chacun des membres.
- ✓ La cotisation donne également droit à 2-4 paires de baguettes (*pour les drums selon l'instrument*), 2 paires de gants blancs (*pour les cuivres*), 2 paires de gants noirs (*pour les cuivres et le pit*) et 1 paire de gants de cuir pour les couleurs.
- ✓ L'été, 2 t-shirts (*1 seul pour les danseurs*) vous seront donnés pour mettre sous votre uniforme pendant les compétitions.
- ✓ Elle couvre également toutes les activités sociales et touristiques qui pourraient être programmées au cours de l'été.
- ✓ Votre inscription couvre également nos sorties « lavage » pendant la tournée.
- ✓ Le billet d'entrée pour le bal de fin d'année est également couvert.
- ✓ Vous passerez approximativement 50 jours où vous serez nourris par les Stentors. Un montant de 500\$, *non négociable selon que vous ayez été absent, soyez arrivé plus tard dans la saison ou que vous ayez apporté vos propres lunchs*, vous sera facturé.
 - Pendant votre absence de la maison, vos familles n'auront pas à subvenir à vos besoins alimentaires. Un mois et demi avec une personne en moins à la maison représente une économie significative sur une facture d'épicerie.

Certes, les Stentors pratiquent une activité exigeante, qui demande temps, efforts et une contribution financière importante. Cependant, c'est aussi une activité qui forge le caractère, cultive le goût du dépassement de soi, offre un environnement de groupe positif et vous fait découvrir des coins de pays à un prix somme toute, ridicule!

Assurances : ⇒ **Juin 2024 :** Une assurance hors Québec est nécessaire pour tous, incluant membres, instructeurs et bénévoles qui se rendront aux États-Unis.
⇒ **80 \$ / ... \$**

La Croix Bleue est l'assurance la plus répandue, mais plusieurs membres sont assurés via l'assurance collective de leurs parents au travail. Le coût d'une telle assurance varie selon les situations. Voici quelques informations supplémentaires (*tarifs en vigueur en 2024*);

- ☞ Plan voyage unique 22 jours : 65\$/personne (*21 ans et moins*) – soins médicaux & d'urgence
- ☞ Plan annuel : 145\$/personne (*21 ans et moins*) – soins médicaux & d'urgence
- ☞ Assurance familiale (*2 adultes et 2 enfants*) pour 22 jours; 160 \$
- ☞ Assurance familiale annuelle (*2 adultes et 2 enfants*) : 335\$
- ☞ Vous pouvez vous procurer votre assurance à plusieurs endroits dont le CAA ou en ligne à www.croixbleue.ca

Une photocopie et tous les numéros importants (*# de police, # de téléphone de votre assureur, etc.*) devront être transmis aux Stentors au plus tard le 22 juin 2024.

Passeport : ⇒ Un passeport est obligatoire pour tous les membres âgés de **16 et plus** qui souhaitent traverser les douanes américaines. Des frais de 120\$ (*57 \$ pour les 15 ans et moins*) sont donc à prévoir pour votre demande à Passeport Canada (<https://voyage.gc.ca/>). Un passeport est valide dans le monde entier pour une durée de 5 ans. Une aide pourra vous être fournie pour faire votre demande si vous le souhaitez.
⇒ **57 \$/120\$ ou 160\$**

Comme les délais pour obtenir un passeport sont passablement longs. Vous devrez donc entreprendre cette démarche au plus tard au début du mois d'avril. Vous pouvez vous procurer une demande de passeport dans n'importe quel comptoir postal.

Un passeport valide pour 10 ans est maintenant disponible pour les gens âgés de 16 ans et plus. Le coût est de 160\$.

⇒ Les membres de **15 ans et moins** n'ont pas besoin de passeport mais devront avoir en main l'original de leur certificat de naissance ou une carte de citoyenneté Canadienne.

- ⇒ Chaque membre de **17 ans et moins** (*ayant ou non un passeport*) doit remplir le formulaire « **Autorisation de voyager aux É.-U.** » signé par les **deux** parents ou par ceux qui en ont la garde légale.
- ⇒ Un service accéléré est disponible chez passeport Canada mais il faut se déplacer en personne à un bureau qui offre ce service, soit à Montréal ou à Québec. Le coût est de :
 - Service 2 à 9 jours : + 50\$
 - Service 24 hrs : + 110\$

**Transport
vers
Sherbrooke :**

- ⇒ Les membres des Stentors proviennent de plusieurs régions chaque année. Si le nombre le justifie (10 minimum), nous mettrons un véhicule à la disposition des membres de l'extérieur de Sherbrooke pour vous amener et vous ramener des répétitions/camp.

⇒ ? \$

Une contribution pour l'essence sera demandée (*10\$-15\$ par aller ou 20\$-30\$ aller/retour*) selon votre point de départ.

Bien qu'on encourage les parents à faire le trajet pour voir de leurs yeux les progrès de leur enfant et l'encadrement qui est offert aux Stentors, nous sommes conscients qu'il est parfois plus facile de se regrouper et de voyager en groupe. Le co-voiturage est également une option pour les membres d'une même région.

**Argent de
poche :**

⇒ ? \$

- ⇒ Normalement, aucun argent de poche n'est nécessaire lorsque vous faites partie des Stentors. Outre les « lunchs » à apporter pendant les pratiques ou pour la première journée de chaque voyage, tous les repas sont fournis.

Il demeure donc à la discrétion de chaque famille de considérer le montant d'argent de poche nécessaire pour votre enfant (*souvenirs en voyage, snack, etc.*).

**Instrument
:**

⇒ ...\$

- ⇒ Dès que vous aurez donné au moins 300\$ sur votre cotisation, vous pourrez apporter votre instrument à la maison.

Toutefois, vous devrez avoir rempli la feuille « *Prêt de l'instrument* » signée par un parent/tuteur qui en sera responsable à compter de ce jour.

En cas de perte ou de bris, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge du membre qui en a la responsabilité. Nous vous recommandons, à compter du moment où vous prenez possession de l'instrument, d'appeler votre assureur pour que votre assurance couvre les frais de remplacement en cas de feu/vol/perte, etc. Il n'en coûte généralement rien de plus à assurer un instrument en responsabilité civile,

mais cela peut vous éviter bien des maux de tête si la malchance frappait à votre porte.

**Banquet
annuel :**

⇒ **25 \$**

⇒ **Automne 2024** : La date de notre banquet annuel vous sera communiquée à la fin de la saison. À cette occasion, sont invités tous les membres, parents, bénévoles et amis des Stentors. Cette soirée clôture nos activités pour la saison.

⇒ Pour les membres, le prix d'entrée est inclus dans la cotisation.

⇒ Pour tous les autres participants, l'entrée sera de 25 \$ par personne (*10 \$ pour les jeunes de 8 à 12 ans / gratuit pour les enfants de 7 ans et moins*). C'est une excellente occasion de se revoir une dernière fois, de prendre le temps de nouer de nouvelles amitiés, de remercier les parents et bénévoles qui se sont dévoués toute l'année ainsi que de souligner les efforts des membres et des instructeurs.

Modalités de paiement

Pour assurer le bon fonctionnement et l'avenir du groupe, nous devons être fermes dans l'application des délais de paiement de chacun. Dans la mesure du possible, un état de compte mensuel vous sera remis afin de vous informer de votre situation.

Si pour une raison ou une autre, un membre devait quitter le groupe, le montant payé aux Stentors vous sera remboursé, à l'exception des frais non remboursables.

Il est donc à votre avantage d'amorcer vos paiements mensuels le plus tôt possible afin de ne pas avoir un versement énorme à faire d'un seul coup au début de l'été.

- ⇒ Vos paiements peuvent être faits par virement *Interac*, chèque ou en argent. *(La partie non remboursable des camps est de 50\$ et les frais de 100\$/sem si vous quittez après le 13 juin).*
- ⇒ On vous suggère de débiter des paiements quotidiens dès vos premières répétitions même si vous ne savez pas si vous serez des nôtres cet été.
 - L'objectif de ceci est de répartir la cotisation sur plusieurs mois. Cela vous évitera d'avoir à payer plusieurs centaines de \$\$\$ d'un seul coup.
 - Émettre vos chèques au nom des *Stentors de Sherbrooke* et les remettre à votre arrivée lors des camps mensuels.
 - Pour vos virements *Interac*, indiquez la question « **Les Stentors de** » et la réponse à cette question : « **Sherbrooke** ».



Le nom du membre doit être inscrit sur les chèques et les virements!

REMBOURSEMENT

Toutes les sommes versés sur la cotisation sont remboursables sauf, les montants suivants :

- ⇒ 50\$ par camp où le membre a été présent entre le 16 mars et le 2 juin
- ⇒ 100\$/semaine à compter du 17 juin
- ⇒ Le départ d'un membre **à partir du mois de juin** entraîne des frais et un travail considérable pour refaire la chorégraphie et modifier les arrangements musicaux. L'apprentissage de tous ces changements *(par les autres membres)* entraîne des pertes en temps et en argent pour le groupe.

Échéancier de paiements :

<u>Répétitions d'après-midi :</u>	Montant obligatoire	Montant suggéré
20 janvier (East Angus)	Gratuit	50\$
21 janvier (Princeville)	Gratuit	50\$
28 janvier (Lac-Mégantic)	Gratuit	50\$
10 février (Sherbrooke)	Gratuit	50\$
24 février (St-Hilaire)	Gratuit	50\$
25 février (Laval)	Gratuit	50\$
2 mars (Sherbrooke)	Gratuit	50\$

Mini camps :

16-17 mars	400\$
6-7 avril	400\$
19-20-21 avril	400\$
10-11-12 mai	400\$
31 mai -1-2 juin	400\$

Camp Intensif :

22 au 30 juin	300\$
4 au 10 juillet	0\$ (ou le solde à payer)

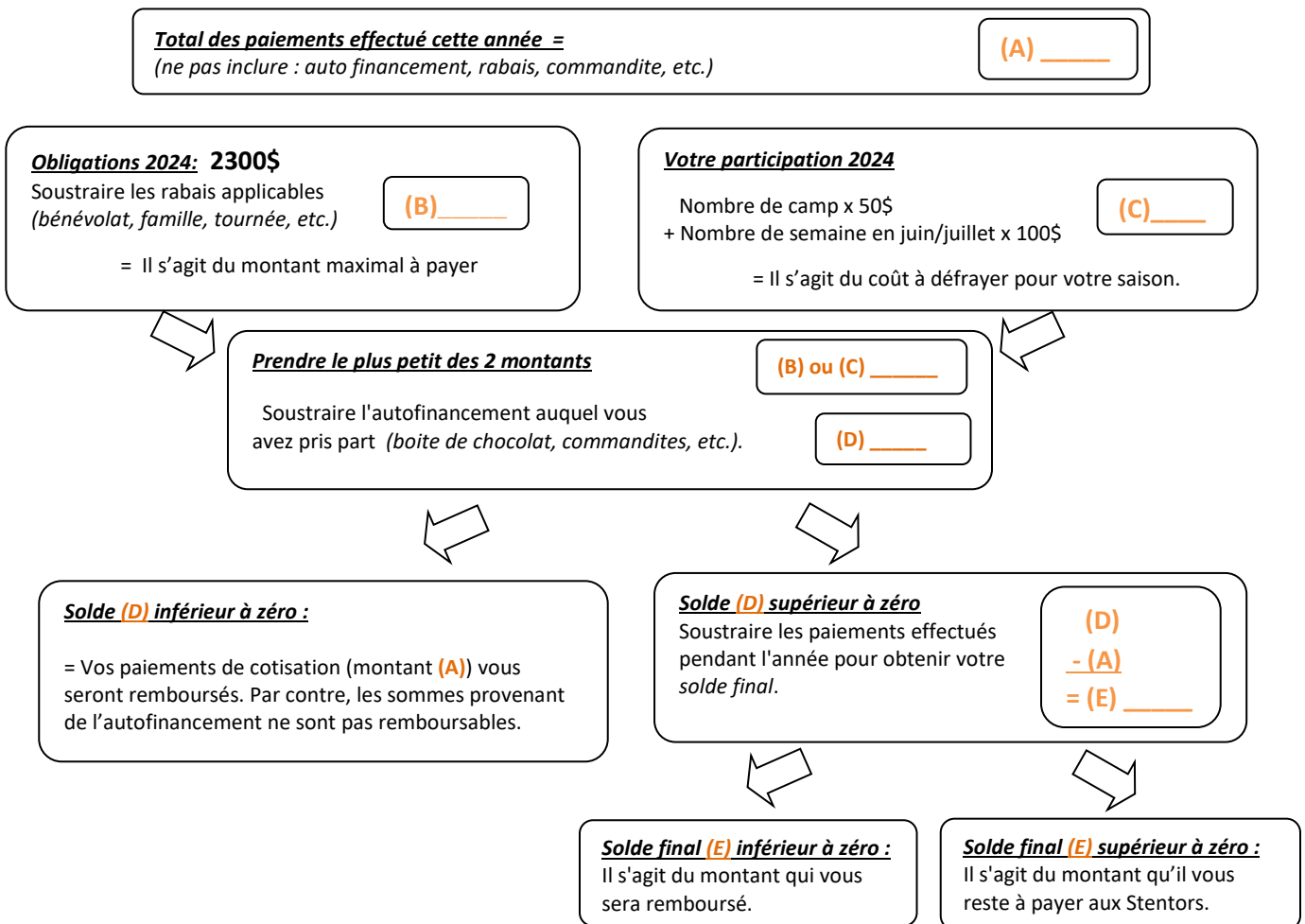
Tournée : 16 juillet au 12 août 0\$²

¹ Après un premier versement de 300\$, les membres ont la possibilité d'apporter l'instrument chez eux.

² Vos obligations financières doivent avoir été rencontrées au complet avant le départ du groupe en tournée. Vous ne pourrez partir en tournée si vos paiements n'ont pas été complétés.

TABLEAU DE REMBOURSEMENT

Le tableau suivant vous aidera à calculer le montant de votre remboursement si votre enfant quitte les Stentors AVANT la fin de la saison 2024.



- ⇒ Le total de votre remboursement ne peut en aucun cas excéder la somme monétaire que vous avez payée aux Stentors.
- ⇒ Les collectes de fonds telles que la vente de chocolat (*et autres*) ne sont pas remboursables. Si vous quittez le groupe, les sommes ainsi recueillies iront au bon fonctionnement du groupe et ne vous seront pas retournées.
- ⇒ Les rabais de bénévolat ne sont pas remboursables (*même si nous y attachons une valeur monétaire sous forme de rabais pour votre implication*).
- ⇒ Si une blessure/maladie devait survenir pendant l'été, empêchant un membre de terminer la saison, le montant non remboursable de sa cotisation se calculera comme suit; 50\$ par camp où il était présent + 100\$ par semaine à compter du 17 juin 2024 jusqu'à sa date de retrait du groupe.
- ⇒ S'il est blessé en cours d'été (*à partir du 22 juin*) et que le membre accompagne tout de même le groupe en tournée, indépendamment de l'aide qu'il pourrait apporter, sa cotisation ne lui sera pas remboursée. *Le rabais de tournée n'est pas applicable dans cette situation (pour le membre lui-même).*

Les Rabais!

➤ **Rabais de bénévolat :**

- ✓ Chaque famille peut bénéficier d'un rabais de 250\$ correspondant à 25 heures de bénévolat au courant de l'année. Activités possibles :
 - Préparatifs Souper bénéfiques (mai)
 - Ménage du lendemain (Souper Bénéfice)
 - Aide à la cuisine (camp)
 - Chauffeur d'autobus
 - Festival des Harmonies (17-18-19 mai)
 - Essayage et ajustement des costumes (mai-juin)
 - Multi Médias
 - Mécanique
 - Charpenterie
 - Comptabilité
 - Etc.

- ✓ Toutes les procédures quant au bénévolat sont disponibles en annexe de ce document.

➤ **Rabais pour notre souper bénéfiques :**

- ✓ **Mai 2024 :** Notre souper "**Homards à volonté**" est le principal mode de financement des Stentors. La présence de chaque membre et d'au moins 1 parent par famille est grandement encouragée (2 pers. total) et donne droit à un rabais de 100\$ maximum (*uniquement s'il y a 2 personnes de votre famille présentes pour la soirée*).

- ✓ Notre besoin en bénévoles pour cet événement est de 200 personnes pour la soirée même. Nous avons également besoin de gens pour les 5 jours qui précèdent le souper et bien sûr, le lendemain pour le ménage!

- ✓ Soyons honnêtes... cette soirée est ce qui « paie » la différence entre la cotisation demandée et le coût de votre présence parmi nous pendant l'été. Sans notre souper bénéfiques, il serait impossible de poursuivre nos activités. La présence des membres et des parents, si possible des oncles et des tantes, est indispensable à notre réussite. Le bénévolat fait lors de la journée même du souper n'est pas admissible pour vos heures de bénévolat obligatoire. Seul le rabais de 100\$ est accordé pour cette journée.

- ✓ Toutefois, le bénévolat effectué lors de la préparation de la salle et/ou du nettoyage le lendemain sera, lui, comptabilisé dans votre bénévolat de l'année (*mais ne compte pas pour votre présence au souper*).

➤ **Rabais de tournée :**

- ✓ Les Stentors offrent un rabais pour les familles qui prennent part à la tournée comme bénévoles (pour 1 ou 2 ou 3 semaines ou pour toute la tournée).

Les détails sont disponibles dans le document « Bénévolat Tournée ».

- ☞ Les Stentors offrent à toute personne intéressée à conduire un de nos autobus de défrayer le coût du permis de conduire (*mais pas le passeport*).
- ☞ Être bénévole en tournée est absolument dépaysant et valorisant. Vous oublierez très rapidement votre quotidien. Il s'agit d'un travail d'équipe et d'une expérience extraordinairement stimulante.

Toutefois, outre votre présence et être en mesure de contribuer aux tâches quotidiennes, 2 autres prérequis sont exigés de chacun;

- Le respect des lignes de conduite tracée par les responsables de la tournée et d'effectuer les tâches qui vous auront été assignées.
 - L'obligation d'adopter une attitude positive envers tous un chacun pendant votre séjour parmi nous.
 - Aucune tâche au-delà de vos capacités ne vous sera assignée.
 - Notre personnel adoptera lui aussi une attitude positive envers toute personne voyageant avec le groupe.
- *Si pour une raison ou une autre, vous n'étiez pas en mesure d'effectuer les tâches normales qui vous seront assignées ou de garder une attitude positive et respectueuse d'autrui, les Stentors se réservent le droit de vous retourner à Sherbrooke par le prochain transport disponible ou dans les cas extrêmes, à vos frais par vos propres moyens.*

➤ **Rabais pour l'ancienneté :**

- ✓ Suite à la maturité et l'expérience généralement acquise au fil des ans par un membre d'expérience, ceux qui en sont à leur 3^e année d'ancienneté se voient octroyer un rabais additionnel de 50 \$.
- ✓ À sa 4^e année, le membre obtient un rabais de 100 \$.
- ✓ Après 5 ans (et +), le membre obtient un rabais de 200 \$.
- ✓ Seule l'ancienneté au niveau des Stentors est comptée.
- ✓ La cotisation entière de chacune des années d'ancienneté doit avoir été payée pour être considérée comme une année d'ancienneté valide.

➤ ***Rabais pour la famille :***

- ✓ Un rabais de 200 \$ est appliqué pour la cotisation du 2^e membre d'une famille.
- ✓ Un rabais de 400 \$ est appliqué pour la cotisation du 3^e membre d'une famille.
- ✓ Un rabais de 600 \$ est appliqué pour la cotisation du 4^e membre d'une famille.

➤ ***Déduction d'impôt pour frais de garde :***

- ✓ Un reçu pour frais de garde vous sera remis en fin d'année financière. Vous pourrez le joindre à votre rapport d'impôt annuel.
- ✓ Ceci s'applique uniquement à ceux dont les enfants ont 16 ans et moins.
- ✓ L'impact fiscal diffère d'une famille à l'autre selon votre situation personnelle.

Mode d'autofinancement 2024

Plusieurs modes d'autofinancement sont disponibles pour aider les familles à payer leur cotisation.

⇒ Une vente chocolat a lieu chaque année de mars à juin. Voir la feuille [vente de chocolat](#) pour y lire tous les détails.

Il est à noter que quelques membres ont vendu jusqu'à 20+ boîtes certaines années, arrivant à couvrir une bonne partie de leurs frais d'inscription. Il a aussi été vérifié à plusieurs reprises qu'en faisant du porte-à-porte avec un sourire et une belle présentation, un membre peut « gagner » jusqu'à 30\$/h... un rendement bien supérieur à la plupart des emplois !

⇒ Les Stentors ont une lettre de sollicitation pour ceux qui désirent faire de la recherche de commandites auprès d'entreprises, de commerce et même auprès des autres membres de votre famille. Un reçu pour « don de charité » sera remis aux entreprises et aux particuliers qui contribueront à vos efforts de collecte de fonds.

⇒ Plusieurs organismes ont pour mission d'aider les jeunes. La liste vous sera fournie sur demande si vous êtes prêt à faire des démarches, à remplir les formulaires et à faire des demandes par écrit (*Club optimiste, Lions, Chevaliers de Colomb, Aramis, Fond du Sport et de la Culture de Sherbrooke, etc.*).

⇒ Plusieurs fondations de « drum corps » (*en anglais*) offrent des bourses pour les membres désirant pratiquer notre activité. À nouveau, la liste sera disponible à ceux qui en feront la demande.

⇒ Avec l'essor et la popularité des médias sociaux, plusieurs compagnies offrent des campagnes de socio-financement en ligne. L'une des plus populaires, testée à plusieurs reprises par des membres des Stentors et de plusieurs autres groupes s'appelle « GoFundMe.com ». Par le passé, une page web bien faite et un bon suivi de dossier a permis de rapporter entre 20\$ et 600\$ aux membres des Stentors qui s'y sont inscrits.

Avec une telle collecte de fonds vient également des responsabilités. Un « mode d'emploi » suggérant comment remercier vos donateurs et vos donatrices est disponible pour ceux qui en feront la demande.


⇒ Les députés fédéraux et provinciaux ont généralement un budget discrétionnaire pour aider les familles dans le besoin et permettre à leur enfant de participer à des activités qui enrichiront leur vie. Une liste vous sera transmise si vous en faite la demande.

⇒ Advenant qu'un parent souhaite organiser une nouvelle activité d'autofinancement (*emballage au maxi, lave-auto, tirage, ...*), il devra obtenir l'approbation au préalable du CA. Les futures activités devront être offertes à tous les membres qui souhaitent y participer.

- ✓ Le 25h de bénévolat peut être effectué par un « *adulte* » dans l'entourage proche du membre (*père-mère-oncle-grands-parents, etc.*).
- ✓ Le bénévolat peut être effectué par le membre lui-même.
- ✓ Il n'est pas possible pour un adulte ayant déjà un enfant dans les Stentors de faire du bénévolat pour l'enfant d'une autre famille que la sienne. Toutefois, un membre peut se trouver un « *bénévole* » qui ne fait pas partie de sa famille afin de « *travailler* » pour lui. Cet adulte ne doit pas avoir d'enfant dans les Stentors et ne doit pas être déjà impliqué dans l'organisation des Stentors. Il s'agira donc, par exemple d'un voisin, d'un ami de la famille ou de votre chauffeur d'autobus scolaire! Ce bénévole sera alors considéré comme le "*parent adoptif*" du membre et ses heures de bénévolats ne pourront réduire la cotisation d'un autre enfant par la suite.
- ✓ Dans le cas où le bénévole serait d'âge mineur (un frère ou une sœur par exemple), sa contribution sera évaluée selon le travail accompli. Il est possible que son bénévolat ne soit pas accepté ou que nous ne puissions compter ses heures à pleine valeur. Évidemment s'il est aussi productif et utile qu'un adulte, il sera considéré comme tel pour les heures qu'il aura passé à aider le groupe.
- ✓ Nos besoins en bénévolat dépassent largement les 25 heures requises. Chaque heure additionnelle que vous effectuerez ne pourront ni être comptabilisé pour un autre membre que vous-même (*ou votre enfant*), ni être mise en banque pour une année ultérieure. Nous sommes reconnaissants pour chaque heure de plus que vous investirez auprès de vos enfants et la récompense pour vos efforts sera la satisfaction du devoir accompli, la reconnaissance et l'estime de tous, de chaleureux remerciements et le plaisir de voir les enfants s'épanouir sous vos yeux.
- ✓ Les dons en biens ou services seront évalués individuellement par le CA, le but n'étant pas d'accumuler des biens pour nos activités, mais plutôt d'avoir suffisamment de cuisiniers, de couturières, de chauffeurs, d'accompagnateurs, de responsables d'activités, etc. pour offrir un encadrement de qualité aux jeunes des Stentors.
- ✓ Le souper aux homards constitue une exception dans nos « *activités bénévoles* ». Votre présence lors de la journée même de l'événement ne pourra pas être comptabilisée dans votre bénévolat. Toutefois, les journées précédent et suivant l'événement le seront.
- ✓ Afin d'être comptabilisé dans votre bénévolat, les heures effectuées doivent l'être pour une tâche reconnue par le groupe. C'est-à-dire une tâche pour laquelle les Stentors ont préalablement signifié un besoin et approuvé votre action. Les heures reconnues sont également celles qui correspondent à nos besoins et qui ont été effectuée de la façon attendue.
- ✓ Les tâches et plages disponibles vous seront transmises tout au long de la saison. Elles peuvent prendre différentes formes;
 - À la cuisine lors des camps et de nos sorties au Québec avant le grand départ,
 - Chauffeur d'autobus ou de la remorque lors de nos sorties (*sauf la tournée*),
 - Festival des Harmonies,
 - Uniforme (*essayage et couture*),
 - Nettoyage des autobus à la fin de l'été,
 - Lavage et rangement des uniformes à la fin de la saison,

- Participation au conseil d'administration
 - Aide au déroulement du spectacle au retour de la tournée,
 - Construction des décors,
 - Entretien de nos véhicules,
 - Puis finalement les préparatifs dans les journées précédentes notre souper bénéfice.
 - Bien d'autres tâches pourraient être possible... faites nous connaître vos talents!
- ✓ Être présent dans l'entourage du groupe, assister à une rencontre d'information ou offrir un transport à un membre sont autant d'actions appréciées et qui ont un impact positif auprès du groupe. Tous ces petits gestes sont essentiels à notre bon fonctionnement, mais ne sont malheureusement pas considérés comme donnant droit à un rabais.
 - ✓ Lorsqu'un bénévole arrive une heure plus tôt que le moment attendu, cette heure supplémentaire ne sera pas admissible même si vous vous rendez utile et effectuez une tâche importante. Le but de ceci est d'assurer les Stentors d'avoir de l'aide aux moments où les Stentors en ont besoin, plutôt qu'au moment où les uns et les autres sont disponibles.
 - ✓ Dans le cas où un bénévole serait sur place pour une longue durée (par exemple pour une tâche qui s'étend sur toute une journée, inclus des pauses ou dans l'éventualité où un bénévole de l'extérieur de Sherbrooke coucherait à l'école avec le groupe lors d'un camp), les heures calculées seront celles travaillées plutôt que le nombre d'heure passé en compagnie du groupe.
 - ✓ Pour toute tâche de bénévolat réalisée, un encadrement, une description de ce qui est attendu et une supervision par une personne expérimentée vous sera offert. Un responsable vous assistera et vous présentera aux gens présents afin de vous mettre à l'aise et vous expliquer ce qui est attendu de vous. Au-delà de nous aider, on souhaite que vous ayez du plaisir à le faire, que vous passiez un moment agréable en compagnie de notre équipe.
 - ✓ Pour toutes questions sur les différentes tâches, qu'est-ce que chacune d'elles comportent et combien de temps sont requis, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour recevoir davantage d'information.

Gabriel Francoeur
Directeur général des Stentors
(819) 578-5008
gabriel.francoeur@videotron.ca

 S'il vous restait des questions suite à la lecture de ce document, n'hésitez pas à communiquer avec nous.